



## DELIBERATION

### Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 18/07/2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES .</b>
En exercice : 13
Présents : 8
Nombre de suffrages : 10

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.

**Etaient présents :**

Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme DEVISE Liliane, M. DOREE Philippe, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie

<b><u>Date de convocation</u></b> 11/07/2023
---

**Procuration(s) :**

M. LAFUMAT René donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, Mme SERRETTE Martine donne pouvoir à Mme DEVISE Liliane

<b><u>Date d'affichage</u></b> 11/07/2023
--

**Etai(ent) absent(s) :**

<b><u>VOTE :</u></b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, M. LAFUMAT René, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre

**Numéro interne de l'acte : 2023-12**

**Objet : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration qu'un don de 100€ a été effectué au profit du CCAS par un administré. Il propose d'accepter cette somme.

Le Conseil d'administration,  
Monsieur le Président entendu,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1 :** d'accepter le don de 100€.

**Article 2 :** d'inscrire ces crédits au budget.

Fait à CORNAS  
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

